

Mes formalités clés en main



Les formalités d'entreprise : définition



■ Les formalités d'entreprise

- Elles se décomposent en formalité pour :
 - La création (immatriculation ou déclaration de début d'activité) permet de donner une existence légale à une structure ;
 - Les modifications (changement d'activité, d'adresse, de nom, du nombre d'associés, etc.) permettent de mettre à jour les informations relatives à son entreprise ;
 - La cessation d'activité met fin à l'existence légale de la structure.



■ Les formalités d'entreprise

- Les formalités juridiques d'immatriculation, de modification ou de radiation d'entreprise ont pour rôle de :
 - Donner une existence légale à l'entreprise ;
 - Informer les administrations compétentes (Services fiscaux, Insee, Urssaf, etc.) des différentes étapes de la vie de l'entreprise.



■ Les formalités « complémentaires »

- En parallèle à la formalité juridique, des formalités « complémentaires » doivent être réalisées :
 - Le dépôt de la demande d'allègement de Cotisations Sociales (ACRE) pour les Micro-entrepreneurs;
 - L'ouverture de son compte URSSAF pour les Micro-entrepreneurs ;
 - La création de son compte fiscal pour les relations et déclarations au Service des Impôts des Entreprises ;
 - Demande de carte professionnelle (Commerçant ambulant, professions immobilières, ...).



La simplification des formalités



Avant le 1er janvier 2023, les formalités étaient gérées par

■ 6 centres de formalités des entreprises

CHAMBRE DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE

1^{er} ACCÉLÉRATEUR DES ENTREPRISES

MA
Chambres
de Métiers
et de l'Artisanat

AGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRES D'AGRICULTURE

Urssaf
Au service de notre protection sociale

FINANCES PUBLIQUES

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE

■ et divers sites internet

Auto entrepreneur
Un service des Urssaf

Mon compte

S'informer sur le statut | Créer mon auto-entreprise | Gérer mon auto-entreprise | Une question ?

ex : demander l'Accre, déclarer et payer mes cotisations...

i
S'INFORMER
sur le statut
Toutes les informations essentielles pour comprendre le statut auto-entrepreneur

📱
CRÉER
mon auto-entreprise
Une inscription simplifiée pour devenir auto-entrepreneur en quelques clics

📊
GÉRER
mon auto-entreprise
Un espace personnel dédié pour gérer votre activité en toute simplicité

Se connecter

infogreffe
Entreprendre en confiance

S'informer sur les entreprises | Démarches en ligne | D

Recherchez des entreprises et obtenez des informations certifiées

Extrait Kbis, bénéficiaires effectifs, état d'endettement, actes et statuts, comptes annuels, procédures collectives

MA
Chambres
de Métiers
et de l'Artisanat

MES FORMALITES EN LIGNE



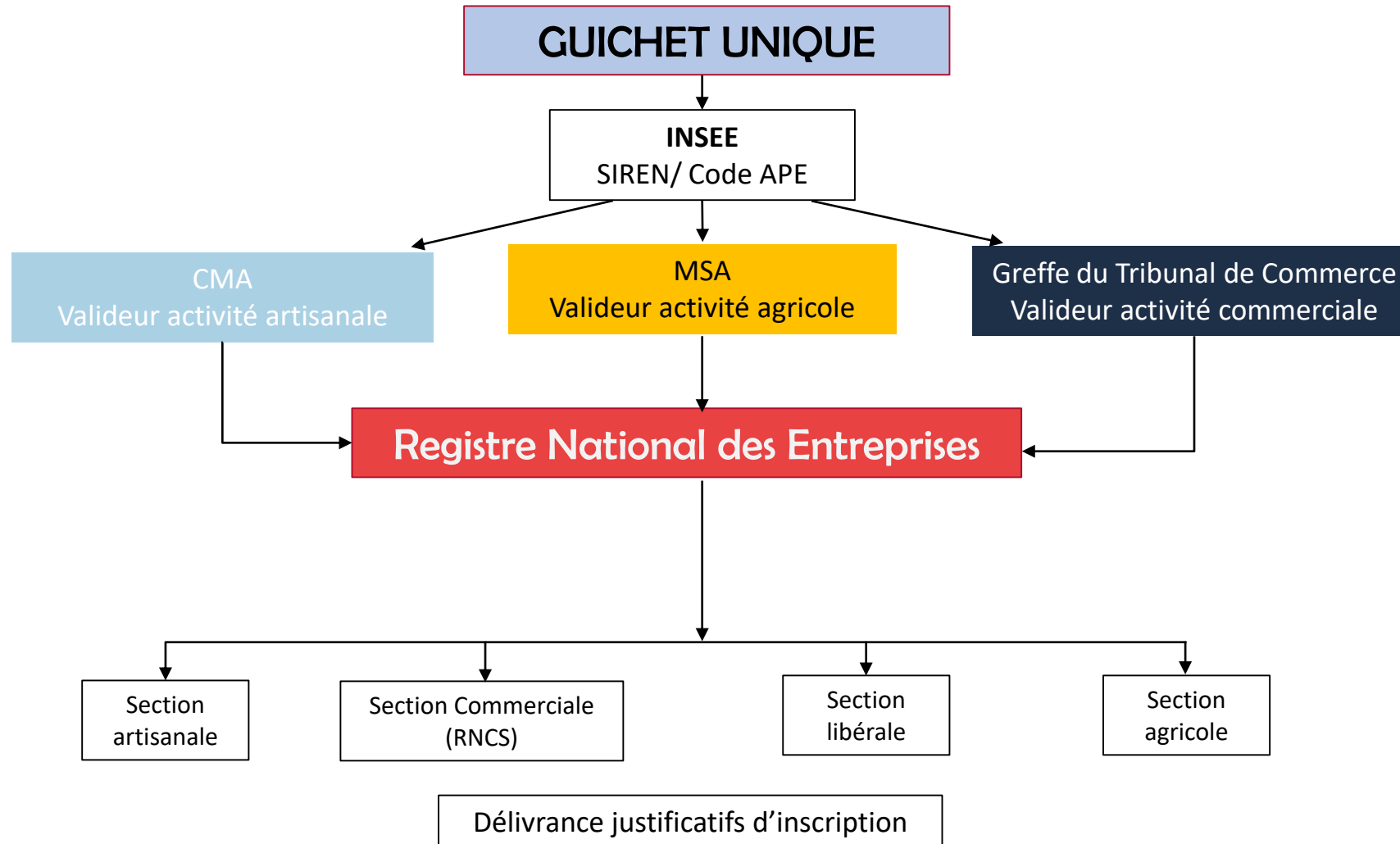
■ La Loi PACTE du 22 mai 2019

- Instauration d'un Guichet Electronique de Formalités (Article 1)
- D'un Registre National des Entreprises (Article 2)
- Les Chambres consulaires assurent une mission d'assistance gratuite lors de la saisie d'une formalité sur le Guichet Unique

L'INPI est désigné pour développer Le Guichet Unique et le Registre National.



- Depuis le 1er janvier 2023, les formalités sont saisies de manière dématérialisées



Les points sensibles pour l'immatriculation d'une entreprise



■ Les points sensibles pour **réussir son immatriculation**

- **Mon projet est-il défini ?**

- Ai-je établi un Business plan ?
- Qui seront les participants à mon projet (en solo, à plusieurs, associés, salariés ...) ?
- Mon activité est-elle clairement définie ?
- Ai-je trouvé mon emplacement ?

- **Quelle est ma situation personnelle ?**

- Mon âge me permet-il d'exercer ?
- Ai-je un titre de séjour adapté ?
- Quelle est ma situation au regard de la CPAM ? (Suis-je salarié/étudiant/retraité/demandeur d'emploi ?)
- Quelle est ma situation matrimoniale ?
- Quel est mon patrimoine personnel ?



■ Les points sensibles pour **réussir son immatriculation**

- Les différents noms à choisir (votre démarche marketing)
 - Création de l'entreprise avec une **dénomination sociale**, un **nom commercial**, une **enseigne** ...
 - Ce qui entraîne l'acquisition d'un droit par l'usage / formalité d'entreprise
 - Création d'un **site Internet** avec la règle du « 1er arrivé, 1er servi »
 - Création d'un **produit/service avec une marque**
 - Ce qui entraîne l'acquisition d'un droit par une formalité de dépôt, sous certaines conditions de validité / dépôt d'une marque



■ Les points sensibles pour réussir son immatriculation

- Réunir tous les documents nécessaires sur :
 - L'identité des individus :
 - entreprise individuelle ou Micro-entreprise
 - Associés, dirigeants, gérants
 - conjoint
 - L'identité de la structure en cas de création d'une société
 - Procès verbaux, statuts, liste des bénéficiaires effectifs
 - Dépôt des fonds sur le compte bancaire
 - Les autorisations ou déclarations pour certaines activités réglementées

Déclaration ou autorisation **PRÉALABLE** à l'immatriculation

Transporteur routier
(DREAL)

Entrepreneur de spectacles

Gardiennage et sécurité

Gestion immobilière
(CFE CCI)

...

Déclaration ou autorisation **POSTÉRIEURE** à l'immatriculation

Commerçant ambulant
(Chambres consulaires)

Débit de boissons
(Mairie)

Entreprise d'aide à la personne
(DIRECCTE)

Revendeur d'objets mobiliers d'occasion
(Préfecture)

...



■ Les points sensibles pour réussir son immatriculation

- Les activités soumises à une qualification professionnelle :
 - l'entretien et la réparation des véhicules terrestres à moteur + machines agricoles, forestières et TP ;
 - la construction, l'entretien et la réparation des bâtiments
 - la mise en place, l'entretien et la réparation des réseaux et des équipements utilisant les fluides, ainsi que des matériels et équipements destinés à l'alimentation en gaz, au chauffage des immeubles et aux installations électriques
 - le ramonage
 - les soins esthétiques et les modelages esthétiques de confort sans finalité médicale
 - la réalisation de prothèses dentaires
 - boulangerie, pâtisserie, boucherie, charcuterie et poissonnerie, + préparation ou la fabrication de glaces alimentaires artisanales
 - l'activité de maréchal-ferrant
 - la coiffure.



■ Les points sensibles pour **réussir son immatriculation**

- Les justificatifs à produire pour la qualification professionnelle :
 - Diplôme reconnu par l'Etat en rapport avec l'activité exercée
OU
 - Expérience de 3 ans minimum toujours en rapport avec l'activité exercée
OU
 - Recrutement d'un salarié qualifié qui a le diplôme ou les 3 ans d'expérience salariée (dans ce cas, il conviendra de produire le contrat de travail).

*Diplômes et expériences uniquement en France et U.E. (traduction exigée
par un traducteur assermenté si étranger).*



La saisie dématérialisée des formalités



Toutes les formalités doivent être saisies sur le **Guichet Unique** :

- **Un seul site internet** : <https://formalites.entreprises.gouv.fr>
- Toute zone géographique en France
- Toute forme juridique
- Toute activité déclarée (commerciale, artisanale, agricole, profession libérale)



■ Le Guichet unique des Entreprises

- Sur le Guichet Unique, le déclarant ou son mandataire :
 - Réalise les formalités de création de son entreprise ;
 - Fait évoluer son entreprise (modifie l'adresse de son activité, change le nom commercial de sa société...)
 - Cesse temporairement ou définitivement son activité.



Le Guichet unique n'accompagne pas le déclarant



Un registre unique : le Registre National des Entreprise



■ Le Registre national des Entreprises

- Article 2 de la loi PACTE ;
- Fusion des registres existants (RCS, RM et Registre des actifs agricoles) ;
- Le RNE est alimenté directement par le Guichet Unique.

<https://registre.entreprises.gouv.fr/>



Le rôle des Chambres Consulaires



■ L'assistance des **Chambres Consulaires**

Dans le cadre de la Loi PACTE, les CCI et les CMA ont pour mission ...

... l'assistance gratuite de premier niveau ...

... pour les porteurs de projet et les entreprises ...

... pour les questions liées aux formalités ...

... lors de la saisie d'une formalité sur le Guichet Unique



Micro-Entreprise

■ L'accompagnement de votre CCI



DEMARRER

Rendez-vous individuel
Pour faciliter le démarrage
de votre Micro-Entreprise

90 € TTC



DEPOSER

Réalisation de la
formalités d'immatriculation

Dépôt du dossier
d'allègement de cotisations

99 € TTC

+ 21 € TTC



INFORMER

Atelier collectif
La micro-entreprise

60 € TTC

Rendez-vous individuel pour
comprendre la micro-entreprise

90 € TTC

Société commerciale



DEPOSER

Réalisation et
dépôt de la
formalités d'immatriculation de
votre société

138 € TTC



REDIGER

Rédaction de vos
Différents actes juridiques
pour la création de
votre société commerciale

sur Devis



INFORMER

Rendez-vous individuel
Pour vous conseiller sur
le choix de la forme juridique

110 € TTC

Packs immatriculation



■ L'accompagnement **de votre Chambre de Métiers et de l'Artisanat**

Mon coach formalités

En **atelier collectif**, un expert en formalités et en création d'entreprise vous accompagne :

pour préparer vos démarches d'immatriculation en ligne, pour vérifier les pièces justificatives dont la qualification professionnelle, pour assurer un suivi auprès des organismes tiers en cas de problème.

64,80 € TTC*

Mes formalités clé en main

Un **accompagnement individuel** et complet pour

- Réaliser vos formalités à **votre place**
- Recueillir toutes les pièces justificatives dont la **qualification professionnelle**
- Suivre l'avancement de votre dossier auprès des différents organismes tiers

94,80 € TTC (EI ou micro)*

135,60 € TTC (société)*

Un mois après votre immatriculation un **atelier de bilan** est organisé pour **échanger entre entrepreneurs**.
Les **avantages** de cette offre : la simplification grâce à un accompagnement personnalisé par un conseiller ; la sécurisation de vos choix en matière d'options fiscales et sociales.

* Droits légaux non inclus



■ L'accompagnement **de votre Chambre de Métiers et de l'Artisanat**

Pass CMA Liberté

Dans le cadre de cette offre, vous bénéficiez :

- ✓ de **rendez-vous conseils avec des experts** (droit du travail, ressources humaines, développement commercial, numérique, environnement...)
 - ✓ Des **formations** dispensées par la CMA avec une **aide au montage** de vos dossiers de financement,
 - ✓ De **formalités sécurisées**, de la délivrance de votre **carte ambulant**, saisie de votre demande **ACRE**, accompagnement dans la réalisation des **contrats d'apprentissage**
 - ✓ Prise en charge par la CMA sur le reste à charge pour **5 jours de formation** du catalogue CMA*

Un **interlocuteur unique** vous est dédié tout au long de l'année pour **répondre à vos questions** et **vous orienter** vers le bon interlocuteur.

23,88 € TTC / mois

*Selon formations éligibles



- Vos experts du droit et du chiffre



Vos questions ...

... Vos remarques

